

11 juillet 2010

COLIGNY



**29^{ème} COURSE DE COTE
REGIONALE**

**COUPE DE FRANCE DE LA
MONTAGNE**

*Organisée par l'ASAC de l'Ain
et l'écurie REVERMONT*

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'AIN

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ain organise le dimanche 11 juillet 2010, avec le concours de l'écurie Revermont, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

29ème Course de Côte Régionale de COLIGNY

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la montagne et le Championnat du Comité Régional du sport automobile Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro R21 en date du 7 mai 2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R267 en date du 12 mai 2010.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE :

1.1P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Monsieur VILLARD Louis Jean Licence n° 12774

Commissaires Sportifs :

Monsieur JACQUIOT Joël Licence n° 41730
Monsieur MORANGE Robert Licence n° 1981

Directeur de Course :

Monsieur ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

Directeur de Course Adjoint :

Monsieur CURRAT Marc Licence n° 5171
Monsieur JULIEN Bernard Licence n° 20085

Commissaire Technique Responsable :

Monsieur DELEVAL Alain Licence n° 1612

Commissaires Techniques :

Monsieur RANCON Jean-Marc Licence n° 14085
Monsieur PETITON Alain Licence n° 2732

Chargé de la mise en place des moyens :

Monsieur BOURGUIGNON Bernard Licence n° 22919

Chargé des relations avec les concurrents :

Monsieur MOREL Georges Licence n° 11762
Monsieur VIGNAND Guy Licence n° 11206

Chargé des Commissaires de Route :

Monsieur FONT Christian Licence n° 46895

Chronométrateur Officiel Fédéral :

Monsieur DURAND Jean-Paul Licence n° 27683

Médecin Responsable :

Docteur POURRET Didier

1.2P. Horaires :

- * Clôture des engagements le mardi 6 juillet 2010 à minuit.
- * Publication de la liste des engagés le 8 juillet 2010.

- * Vérifications administratives le 10 juillet 2010 de 15h00 à 18h15 et
le 11 juillet 2010 de 7h00 à 9h00.
Lieu : Mairie de COLIGNY.

- * Vérifications Techniques le 10 juillet 2010 de 15h00 à 18h30 et
le 11 juillet 2010 de 7h00 à 9h15.
Lieu : Foyer rural de COLIGNY.

- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9h30.
- * Essais chronométrés le 11 juillet 2010 de 8h15 à 12h00.
- * Briefing des pilotes le 11 juillet 2010 à 13h20.
Lieu : ligne de départ
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30.

*** Course :**

1ère montée le 11 juillet 2010 à partir de 13h30
2ème montée le 11 juillet 2010, 15 mn après la fin de la 1^{ère} montée
3ème montée le 11 juillet 2010, 15 mn après la fin de la 2^{ème} montée
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- * Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent **en parc fermé.**
- * Remise des prix le 11 juillet 2010 à 19h30 au terrain de sport de Coligny, à proximité du parc D/E.

- * Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 11 juillet 2010 à 9h20 au local ligne de départ,
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. Vérifications :

- * Vérifications administratives : à la Mairie de COLIGNY le samedi 10 juillet 2010 de 15h00 à 18h15 et le dimanche 11 juillet 2010 de 7h00 à 9h00.

- * Vérifications techniques : au Foyer Rural de COLIGNY le samedi 10 juillet 2010 de 15h00 à 18h30 et le dimanche 11 juillet 2010 de 7h00 à 9h15.

- * Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CHAUMONT, route du Revermont, 01270 Coligny.
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- * Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 11 juillet 2010 à 9h15.
- * A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 11 juillet 2010 à 9h20.

- * Pesage des voitures : après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Monsieur Didier CHRISTIN
60 allée des Aubépines
01240 CERTINES

Jusqu'au 6 juillet 2010 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 340,00 €,

réduits à 170,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,
réduits à 150,00 € pour les licenciés de l'ASAC de l'AIN acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation, (**chèque à l'ordre de l'ASAC de l'AIN**).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Groupe F2000/FC	
F2000-1	de 0 à 1400 cm3
F2000-2	+ de 1400 à 1600 cm3
F2000-3	+ de 1600 à 2000 cm3
FC 1	de 0 à 1300 cm3
FC 2	+ de 1300 à 1600 cm3
FC 3	+ de 1600 à 2000 cm3
FC 4	+ de 2000 cm3

Groupe N/FN	
N/FN 1	de 0 à 1400 cm3
N/FN 2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN 3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/FN 4	+ de 2000 cm3

Groupe A/FA	
A/FA 1	de 0 à 1400 cm3
A/FA 2	+ de 1400 à 1600 cm3
A/FA 3	+ de 1600 à 2000 cm3
A/FA 4	+ de 2000 cm3

Groupe Z	
----------	--

Groupe GT de série	
GT 1	de 0 à 2000 cm3
GT 2	+ de 2000 cm3

Groupe CM/C3/CN	
CM-1 / CM-2	de 0 à 1003 cm3
C3-1 / CN-1	de 0 à 1600 cm3
C3-2 / CN-2	+ de 1600 à 2000 cm3

Groupe D/E	
D/E 1	de 0 à 1300 cm3 + F. Campus
D/E 2	+ de 1300 à 1605 cm3
D/E 3	FF – FR – F3B

4.2P. Carburant. Pneumatiques. Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 Echappement.

Voir règlement standard. Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
- Publicité obligatoire (non rachetable) : indiquée par additif
- Publicité optionnelle : indiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. Parcours :

La Course de Côte de COLIGNY a le parcours suivant :
La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur le RD n° 86, au hameau des Guyottes, commune de Coligny.

Arrivée : sur le RD n° 86, après l'épingle au lieu dit Fond Donné, commune de Val d'Epy.

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1650 m

Modalités de retour au départ : par la route de Vergongeat et la route de la Course.

Parc de départ : parking du stade de foot et parking du gymnase.

Parc d'arrivée : sur le RD n° 86, 200m après la ligne d'arrivée.

6.2P. Route de Course :

Modalités d'accès au départ :

- Pour les groupes F2000/FC, N/FN, A/FA, Z et GT de série, Voie Communale n° 6 dite route de Champel
- Pour les groupes CM/C3/CN et D/E, RD n° 86.

6.3P. File de départ :

File de départ : VC n° 6 et RD n° 86.

6.4P. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés parking du gymnase, chemin de Lorette, pour les groupes F2000/FC, N/FN, A/FA, Z et GT de série, et parking du stade de foot pour les groupes CM/C3/CN, et D/E.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures le 10 juillet 2010.

Les remorques devront être garées aux endroits prévus à cet effet.

6.6P. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à proximité de la ligne de départ, sur la RD n° 86. pour tous les concurrents.

6.7P. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

* pendant les vérifications à la Mairie de COLIGNY.

* pendant les essais et la course, aux deux parcs départ: un au " lavoir " et un au panneau fin d'agglomération de Coligny, le long de la RD n° 86. .

* pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au **Foyer Rural de COLIGNY**.
Téléphone : 04.74.30.11.87 – Portable : 06.72.71.46.47
Centre de secours le plus proche : COLIGNY. Téléphone 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7.2P. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 11 juillet 2010 à 13h20.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.
Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX :

10.2P. Prix :

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

SCRATCH :	1er	520 €
	2ème	400 €
	3ème	300 €
	4ème	250 €
	5ème	220 €
GROUPE :	1er	220 € (110 € si moins de 3 partants)
	2ème	170 € si plus de 4 partants
	3ème	130 € si plus de 8 partants
	4ème	100 € si plus de 11 partants
	5ème	80 € si plus de 15 partants
CLASSE :	1er	170 € (85 € si moins de 3 partants)
	2ème	130 € si plus de 4 partants
	3ème	100 € si plus de 6 partants
	4ème	80 € si plus de 9 partants
	5ème	60 € si plus de 13 partants
	6ème	50 € si plus de 17 partants
COUPE DES DAMES :	1ère	170 €
	2ème	130 € si plus de 3 partantes
	3ème	100 € si plus de 6 partantes
	4ème	80 € si plus de 9 partantes

Les prix ne sont pas cumulables. Dans tous les cas sera donnée la valeur la plus élevée. Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent primé.

Remise des prix le 11 juillet 2010 à 19h30 au terrain de sport de Coligny, à proximité du parc D/E.